

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL489

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 52

Au début de l'alinéa 45, ajouter les mots :

« L'exécution de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.